

Encore 13 millions de dollars pour les forêts tropicales

39^{ème} Session du Conseil international des bois tropicaux

7–12 novembre 2005

Yokohama, Japon

A cette session, le Conseil international des bois tropicaux a engagé 13,3 millions de dollars des Etats-Unis en faveur de nouveaux projets et activités sur la conservation et la gestion durable, l'utilisation et le commerce des ressources de la forêt tropicale. Les financements annoncés à cette session viennent en complément des 7,6 millions engagés en juin, à la session précédente du Conseil, portant l'engagement total en 2005 à presque 21 millions.

Les financements annoncés à cette session viennent en complément des 7,6 millions engagés en juin, à la session précédente du Conseil, portant l'engagement total en 2005 à presque 21 millions.

A cette session, le Conseil a financé douze projets et trois avant-projets (voir leurs descriptions à la page 20), ainsi que certains éléments du programme de travail biennal pour 2006–07, dont le budget total se monte à 10,2 millions de dollars. Les fonds nécessaires pour exécuter le programme de travail incluent 3,05 millions pour aider les pays membres de l'OIBT à renforcer leur capacité de mettre en application les dispositions de l'inscription d'espèces ligneuses aux annexes de la CITES, et 240 000 dollars pour aider les pays à élaborer des dispositifs permettant de prouver le caractère légal de leurs exportations de bois. Le programme de travail comporte également près de 400 000 dollars destinés à la mise à l'essai sur le terrain d'un projet de révision des *Directives de l'OIBT sur la conservation de la diversité biologique dans des forêts tropicales de production*.

Les principaux bailleurs de fonds à cette session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis, tandis que la "Nature Conservancy" et les gouvernements finlandais, australien, coréen, néerlandais et français ont également annoncé leur participation aux financements. Des fonds ont aussi été mobilisés à partir des ressources libres d'affectation dont dispose l'Organisation, y compris le Sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.

Nouvelles du FNUF

6^{ème} Session du Forum des Nations Unies sur les forêts

13–24 février 2006

New York, ETATS-UNIS

A l'issue de deux semaines de négociation, 600 délégués se sont mis d'accord pour se réunir de nouveau l'année prochaine afin de poursuivre les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).

Le FNUF a été créé en 2000 en tant que forme évoluée du Forum intergouvernemental sur les forêts, lui-même successeur du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Son mandat est de promouvoir l'aménagement, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts, et il s'en acquitte par le biais de ses sessions annuelles et d'initiatives engagées par des pays sur divers aspects des forêts, ainsi qu'en soutenant le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) qui regroupe à titre non officiel 14 organismes internationaux s'occupant de forêts (y compris l'OIBT). Ensemble, le FNUF et le PCF constituent ce que l'on appelle l'Arrangement international sur les forêts (AIF). Un des problèmes avec lequel le FNUF s'est débattu est celui d'un éventuel instrument juridiquement

contraignant sur les forêts, c'est-à-dire une *convention* sur les forêts. Plusieurs pays ont plaidé avec véhémence en faveur d'un tel instrument, alors que d'autres ont exprimé leur opposition tout aussi ardemment. En définitive, les délégués ont accepté de mettre la question en veilleuse.

A cette session, les délibérations ont porté sur le projet de texte de négociation élaboré par le Président, qui lui avait été renvoyé par la cinquième session du FNUF (tenue l'année dernière—voir AFT 13/3) et qui devait être joint en annexe à une résolution à présenter pour examen au Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). Selon le service de reportage indépendant *Bulletin des négociations de la Terre* (BNT), les "négociations ont été lentes, sans que l'on y décèle, avant le dernier jour, aucun sentiment d'urgence de forger un compromis et de parvenir à un accord". En fin de compte, les délégués ont convenu d'un texte qui visait quatre 'objectifs mondiaux' relatifs aux forêts, à savoir:

- 1) renverser la perte de couvert forestier dans le monde entier grâce à l'aménagement forestier durable (AFD), y compris la protection, la restauration, le reboisement et le reboisement, et multiplier les efforts visant à prévenir la dégradation des forêts;
- 2) renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts ainsi que la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international ...;
- 3) accroître considérablement la superficie d'aires forestières protégées dans le monde entier et d'autres zones boisées sous gestion durable, ainsi que la proportion de produits forestiers issus de forêts sous gestion durable; et
- 4) renverser le déclin de l'APD [aide publique au développement] destinée à l'AFD et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles en provenance de toutes sources, en vue de mettre en oeuvre l'AFD.

Les délégués se sont également accordés sur un texte définissant les fonctions de l'AIF, à savoir:

- accroître la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international;
- encourager et aider les pays, y compris des PFCF [pays à faible couvert forestier], à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de conservation et de réhabilitation des forêts, élargir la superficie de forêts sous aménagement durable, et réduire la dégradation des forêts et la perte de couvert forestier; et
- consolider l'interaction entre le FNUF et les mécanismes, institutions et instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux dont les activités se rapportent aux forêts.

Le texte invite en outre les pays à déployer "des efforts concertés pour obtenir l'engagement politique soutenu des instances de haut niveau afin de renforcer les moyens de mise en oeuvre et de soutien qui permettront, notamment aux pays en développement, de promouvoir l'AFD."

Le texte propose qu'après le FNUF-7, qui sera convoqué l'année prochaine, le FNUF se réunisse tous les deux ans dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel. Les délégués sont convenus de conclure et d'adopter, lors du FNUF-7, un instrument juridiquement non contraignant sur les forêts, sur la base des travaux d'un groupe de travail spécial qui se réunira préalablement. Un examen complet du FNUF sera effectué en 2015; il étudiera, entre autres, la possibilité d'un instrument juridiquement contraignant sur les forêts.

Le compte rendu in extenso du FNUF-6 établi par le BNT, dont a été extrait le 'texte approuvé' ci-dessus, peut être consulté sur le site <http://www.iisd.ca/forestry/unff/unff6>